



H. AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL

Cré@vallée Nord, 371, boulevard des Saveurs
CS30001 - 24059 PERIGUEUX Cedex

Tél. 05 53 08 88 88

Email : hoche@hoche.com

www.hoche.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**MISSION LOCALE DU
PERIGORD NOIR**

Exercice clos le 31/12/2025

Ce rapport contient 31
pages

MISSION LOCALE DU PERIGORD NOIR

Siège social : Place Marc BUSSON 24200 SARLAT LA CANEDA

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mission Locale du Périgord Noir, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos appréciations ont porté plus spécifiquement sur le rattachement des subventions d'exploitation et sur le contrôle des reports de ressources en fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
Le 28 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
H. AUDIT


Sandy ARNAUD
Associée

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 259	1 328	931	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				6 476
	Immobilisations incorporelles en cours	13 556		13 556	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	205 705	101 403	104 302	121 153
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		221 520	102 731	118 789	127 629
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	351 574		351 574	200 213
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	360 547		360 547	453 171
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 000		11 000	5 575
	TOTAL (II)	723 121		723 121	658 959
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		944 640	102 731	841 909	786 588
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Document visé par le
Commissaire aux comptes

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)		
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	430 050	420 633
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv. d'inv affectées à des biens renouvelés		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(4 217)	9 418
	Total des fonds propres	425 833	430 050
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
FONDS PROPRES	- Legs et donations		
	- Subv. d'inv affectées biens renouvelés		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 842	651
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 842	651
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	427 675	430 701
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Sur subventions de fonctionnement	51 566	19 904
	Sur dons manuels		
	Total des fonds reportés et dédiés	51 566	19 904
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	72 839	67 786
Provisions	Total des provisions	72 839	67 786
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 800	19 482
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	133 955	137 172
DETTES (1)	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 240	66 880
	Produits constatés d'avance	54 834	44 662
	Total des dettes	289 829	268 197
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	841 909	786 588
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(4 217,05)	9 417,56
	(1) Dont à moins d'un an	289 829	268 197
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	7 469	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	954 423	19 916
	Subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Dons		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Legs et donations		
	Contributions financières		
	Autres pdts de gestion courante		1 679
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		71 446
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 875	917 140
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		963 767	1 010 181
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	145 589	172 381
	Aides financières		
	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés	42 178	40 346
	Salaires et traitements	528 526	548 908
	Charges sociales	191 854	193 763
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 289	21 493
	Dotation aux provisions	5 053	
	Report en fonds dédiés	31 662	
	Autres charges	57	357
Total des charges d'exploitation		966 209	977 248
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 441)	32 934

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 441)	32 934
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 337	7 188
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		6 337	7 188
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	39	3
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		39	3
RESULTAT FINANCIER		6 298	7 184
RESULTAT COURANT avant impôts		3 857	40 118
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		457
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		457
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	6 958	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		9 954
	Total des charges exceptionnelles	6 958	9 954
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(6 958)	(9 497)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 116	1 300
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			19 904
TOTAL DES PRODUITS		970 105	1 017 826
TOTAL DES CHARGES		974 322	1 008 409
EXCEDENT ou DEFICIT		(4 217)	9 418
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de Présentation des Comptes

Règles et Méthodes Comptables

La Mission Locale a pour vocation d'intervenir sur l'ensemble des communes du Périgord Noir, des 6 communautés de communes, des 5 cantons du Périgord Noir.

Le siège social de l'Association est fixé à : Place Marc Busson 24200 SARLAT LA CANEDA

La Mission Locale a deux pôles fixes d'intervention sur Sarlat et sur Terrasson.

Le territoire d'intervention de la Mission locale ne pourra être modifié que sur proposition du Conseil d'Administration et approbation en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'association a pour objet :

- accueillir, informer, orienter les jeunes de 16 à 25 ans ;
- contribuer et accompagner des parcours professionnels ;
- contribuer à la mise en oeuvre des politiques d'insertion des jeunes initiées par l'Etat, la Région, les autres collectivités ;
- observer et poser un diagnostic sur la situation des jeunes sur son territoire ;
- impulser et conduire des actions au service du public ciblé en s'appuyant sur un partenariat local ;
- répondre à des commandes institutionnelles (Etats, collectivités locales) dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **841 909** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **970 105** euros et un total **charges** de **974 322** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-4 217** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2022-04 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres événements sur l'exercice

L'association a bénéficié de la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule :

- Le Jumpy, Citroën EE-389-QL, par la Maison de l'emploi du Périgord Noir.

Événements postérieur à la clôture

Une demande de licenciement pour motif d'inaptitude médicale a été faite à l'Inspection du Travail qui l'a autorisée en date du 9 février 2026. Le coût global de ce licenciement a été valorisé à la somme de 41 193.52 €.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application conduit à des évolutions de présentation des comptes annuels, notamment la suppression de la technique des transferts de charges et l'évolution du périmètre du résultat exceptionnel.

Les remboursements, refacturations et indemnités antérieurement présentés via des transferts de charges sont désormais comptabilisés selon leur nature (charges ou produits), ce qui modifie la lecture de certains postes du compte de résultat.

- Remboursements de charges de personnel :

Les charges de personnel intègrent la présentation des remboursements reçus, comptabilisés en « Indemnités journalières maladie » pour un montant de 27 378.99 € et en « Prévoyance IJ », pour un montant de 8 228.90 €.

- Remboursements de frais de déplacements :

Les remboursements de frais de déplacements sont comptabilisés en autres produits d'activités annexes « Remboursements frais de déplacements » pour un montant de 1 317.63 €.

- Remboursements de frais de formation :

Les remboursements des organismes de formation reçus sont comptabilisés en autres produits d'activités annexes « Remboursements frais de formation » pour un montant de 6 151.76 €.

Résultat exceptionnel :

Seuls les produits/charges directement liés à un événement majeur et inhabituel relèvent du résultat exceptionnel.

Les frais liés à une enquête administrative ont été comptabilisés en « Charges exceptionnelles diverses » pour un montant de 6 957.61 €. Cet événement a été qualifié d'inhabituel car non lié à l'exploitation courante et sans vocation à se reproduire.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	7 736		8 079			15 815
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 736		8 079			15 815
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	131 853					131 853
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	69 481		4 370			73 852
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		201 334		4 370			205 705
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		209 071		12 449			221 520

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 260	68		1 328
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 260	68		1 328
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	27 871	12 989		40 861
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	52 310	8 232		60 542
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 182	21 221		101 403
TOTAL		81 442	21 289		102 731

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 589	6 589	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	344 985	344 985	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	11 000	11 000	
	TOTAL DES CREANCES	362 573	362 573	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	97 800	97 800		
	Personnel et comptes rattachés	60 615	60 615		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 000	61 000		
	Impôts sur les bénéfices	1 116	1 116		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 224	11 224		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	3 240	3 240		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	54 834	54 834		
	TOTAL DES DETTES	289 829	289 829		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
H.Audit							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 200	4 140	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 200	4 140	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	67 786	5 053		72 839
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 786	5 053		72 839
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		67 786	5 053		72 839
Dont dotations et reprises 			5 053		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		347 479
Autres créances		347 479
Org.soc. prod.à recevoir	2 494	
Subventions à recevoir	344 985	

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
PAR - FR. TRAVAIL A VENIR PRO SOLDE 2025	3 240
PAR - avenir pro	3 240
PAR - SUBV CRA 2025 SE LOGER EN SAISON	28 200
PAR - FEDAER 25 27 SE LOGER	33 465
PAR - FSE ERIP 2024	45 411
PAR - CPAM IJ	73
PAR - UNI FORMATION	2 421
PAR - CRA ERIP 2025	16 250
PAR - CRA FSE ERIP 2025	46 461
PAR - CRA Socle 2025	49 092
PAR - DIRECCIE Socle 2025	119 625
Totalisation	347 479

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		129 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 913
Fournis.fact.non parvenue	31 913	
Dettes fiscales et sociales		97 339
Provision pour congés payés	60 615	
Prov. charges sles s/congés à	26 678	
Charges fiscales à payer	10 046	

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
CAP - PROVISION CONGES PAYES	60 615
CAP - PROV CHARGES SUR CONGES PAYES	26 678
CAP - TAXE SUR LES SALAIRES SOLDE 2025	2 836
CAP - UNIFORMATION SOLDE 2025	7 210
FNP - ECE HONO SOCIAL 4 TR 2025	1 713
FNP - HOCHÉ CAC HONO 2025	4 200
FNP - MAIRIE SARLATCH.LOCATIVES 2025	26 000
Totalisation	129 252

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION cf détail		11 000	11 000
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			11 000

Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA MAIF assurance véhicules 2026	01/01/2026	31/12/2026	2 072		
STOCK Tickets restaurant 1365 € X 4.50 €	01/01/2026	31/12/2026	6 143		
CCA SMACL multirisque 2026	01/01/2026	31/12/2026	2 785		
Totalisation			11 000		

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			106 400
cf détail		106 400	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			106 400

Produits constatés d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Fonds dédiés - Subv. Expl.	01/01/2026	31/12/2026	51 566		
PCA - CEJ réalisé 2025 pour 2026	01/01/2026	31/12/2026	54 834		
Totalisation			106 400		

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
FT - Etat "Se loger en saison" 24	19 904	10 248		9 656
CRNA - "Se loger en saison"		6 289	28 200	21 911
FT - Etat "Se loger en saison" 25			20 000	20 000
TOTAL	19 904	16 538	48 200	51 566

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Dans le cadre du programme Volet Territorial des Fonds Européens Périgord Noir, un projet de demande de subvention des fonds européens a reçu un avis favorable du GAL le 09/01/2025 pour 150 000 €.

La demande n'ayant pas été déposée à la date d'arrêt des comptes, seul un produit à recevoir correspondant au fonds engagés a été comptabilisé.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	420 633	9 418		430 050
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	9 418	(5 540)	9 418	(5 540)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	651	1 722	530	1 842
Provisions réglementées				
TOTAL	430 701	5 600	9 948	426 352

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	84 801	506 055	296 067		72 895	953 893
Subventions d'investissement		1 722				1 722
TOTAL	84 801	507 777	296 067		72 895	955 614

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2
	Agents de maîtrise	
	Employés	14
	Ouvriers et apprentis	
	TOTAL	16

Indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 72 839 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2025
- o Taux d'actualisation : 3.85 %
- o Méthode de calcul : ANC 2021
- o Convention collective : Missions locales et PAIO
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : INSEE 2019-2021 - donnees def.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - o 64 ans pour la catégorie : Cadres
 - o 64 ans pour la catégorie : Employés
- Progression de salaires
 - o 2% Constant pour la catégorie : Cadres
 - o 2% Constant pour la catégorie : Employés
- Taux de rotation
 - o 1 % constant pour la catégorie : Cadres
 - o 1 % constant pour la catégorie : Employés
- Taux de charges sociales patronales
 - o 50 % pour la catégorie : Cadres
 - o 50 % pour la catégorie : Employés

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 72 839 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : + 5 053 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.